

AFFAIRE N°17 - Passation d'avenants avec les entrepreneurs assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts, pour la campagne 1975-1976.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer des avenants avec les entrepreneurs suivants :

- TRANS-NORD	291
- M. SAUTRON Raphaël	450
- TRANS-TAX (circuit N°3)	294
- Mme ZANEGUY Emmanuel	266
- RAPID TRANSPORTS	168
- M. MOUTOUSSAMY Emile	173
- DIONY-TRANSPORTS	202
- S.T.U.D	685
- TRANS-TAX (circuit N°9)	17
- SETCOR	40

TOTAL : 2 586

Les élèves transportés bénéficient de la subvention de l'Education

La dépense correspondante supportée par l'Education Nationale et la Commune dans la proportion respective de 65% et 35% sera imputée sur les disponibilités du chapitre 944 du budget communal - articles 826 et 6 455.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Approuvé  
Saint Denis, le 23 février 1976  
Pour le Préfet Nationale.  
Le Secrétaire Général  
Signé: A. AUREAU

x  
Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur de la Coordination,  
de l'Aménagement du territoire et  
des Equipements M. ROCHETEAU